

Les vieux et la mobilité

Note préparatoire à la deuxième journée de travail du CNaV à La Cartoucherie prévue en Octobre 2022

Véronique Fournier, juillet 2022

Les difficultés de mobilité sont l'un des soucis majeurs de celles et ceux qui vieillissent. Parmi ces derniers, beaucoup seraient encore capables de faire des choses et aimeraient pouvoir les faire, mais en sont empêchés pour des questions de mobilité. Or, le constat est unanime : pour continuer de bien vivre et d'être le plus possible heureux au quotidien, rien n'est mieux que de poursuivre dans la continuité de sa vie d'avant : rester en lien, sortir de chez soi, se mêler aux autres et au monde extérieur, participer aux activités sociales et culturelles que l'on aime, se sentir membre du monde qui bouge et qui avance. Toutes choses qui impliquent de rester « mobile ». Lorsque l'on est condamné à ne plus l'être, et de ce fait à ne plus pouvoir sortir de chez soi, le risque augmente de perdre en curiosité, en appétit de vivre, en confiance en soi. On peut avoir tendance à se retrancher en soi-même, à devenir moins heureux, et à souffrir de la vieillesse.

Ce sujet de la mobilité a été abordé par plusieurs des groupes ayant travaillé au cours de l'hiver 2021-2022 sur les 10 premiers thèmes identifiés par le CNaV comme prioritaires dans les préoccupations des vieux.

Ainsi par exemple du groupe « habitat » :

« Quand on vieillit, il ne s'agit pas uniquement d'avoir un logement adapté¹. Il faut que l'extérieur et les moyens de rejoindre cet extérieur le soient aussi : immeubles, rues, transports »². Ce qui implique des logements, ainsi qu'une conception urbanistique globale de la cité, favorables à ceux qui ont perdu en mobilité.

« Il faut par exemple concevoir des immeubles dont les portes cochères ne soient pas si lourdes qu'une vieille dame seule ne puisse pas les ouvrir »³ ; ou ayant des codes d'accès et autres dispositifs de sécurité tellement nombreux et

¹ Avoir un logement adapté est en effet primordial. Beaucoup d'efforts ont déjà été faits dans ce sens : il est aujourd'hui courant qu'une évaluation du domicile par un ergothérapeute soit mandatée par les services sociaux vérifiant si le domicile ne doit pas être aménagé pour faciliter la mobilité domestique et éviter au mieux les accidents ; des aides publiques sont également disponibles pour cofinancer les travaux nécessaires à la mise à niveau des logements.

² Note thématique CNaV, Habitat et cadre de vie, Février 2022

³ ibid

compliqués que les vieux n'arrivent pas à en comprendre ou mémoriser le fonctionnement.

En ce qui concerne la cité, il conviendrait que « des facilités urbaines soient réservées aux personnes vieilles, comme celles qui ont été accordées aux personnes avec handicap (places de parking réservées, files prioritaires dans les lieux de culture ou les magasins, etc.) »⁴. Mais il faudrait aussi penser à imaginer et imposer des règles collectives d'utilisation des espaces publics qui tiennent compte des vulnérabilités liées à la vieillesse : trottoirs suffisamment larges et vraiment réservés aux piétons plutôt qu'envahis par toutes sortes de nouveaux engins mobiles ; aménagements urbains tenant compte des besoins des vieux : pistes cyclables qui ne rendent pas dangereuses la traversée des rues, descentes des bus sécurisées, bancs publics pour pouvoir se reposer, sanisettes, etc.

Enfin, concevoir un environnement favorable aux déplacements de ceux dont la mobilité est amoindrie, c'est aussi revoir la politique des transports locaux, qu'il s'agisse des moyens de transports urbains, interurbains ou ruraux. Beaucoup dénoncent le métro parisien, très peu adapté aux personnes à mobilité réduite. Pourquoi y a-t-il des escaliers roulants pour la montée et non pour la descente, alors que c'est la descente la plus compliquée pour ceux qui commencent à avoir du mal à marcher ?

Sur ces trois aspects : logements, mobilité urbaine, transports, « une des clés de la réussite repose sur un partenariat étroit avec les collectivités locales, sur leur soutien »⁵.

En conclusion de leur note, les membres du groupe habitat proposaient que l'on ne réfléchisse pas habitat isolément, mais que l'on retienne plutôt « la notion de cadre de vie pour s'intéresser non seulement au domicile où l'on réside mais aussi au fait que l'on puisse en sortir et y entrer aisément pour continuer de pouvoir avoir des relations sociales »⁶.

Le groupe « culture et loisirs » a lui aussi évoqué les difficultés de mobilité. Selon lui, celles-ci sont une grande entrave à l'accès à la culture. Il convient d'en être conscient pour multiplier les dispositifs facilitateurs :

« Pour pallier les difficultés de déplacement que peuvent éprouver certaines

⁴ ibid

⁵ ibid

⁶ ibid

personnes pour se rendre à un évènement qui les attire, il est intéressant de noter que, la plupart du temps à bas bruit, dans la douceur de l'entre-aide amicale (un degré essentiel de la philia aristotélicienne !) s'organise facilement un covoiturage. L'accès à la culture et aux loisirs devient ainsi occasion de liens et d'échanges, essentiels à ces âges, comme à tout âge »⁷.

Quant aux médiathèques, il serait important qu'elles s'organisent systématiquement pour « développer le portage à domicile » au profit de ceux qui ne sont plus suffisamment mobiles pour se déplacer. « Le coût de la mise en place d'un « port'âge » à domicile est loin d'être exorbitant pour les communes : entre les personnes en service-civique (107.66 euros pour la structure d'accueil et 473.04 euros pour l'Etat) et les diverses aides, dont celle du CNL (Centre national du Livre) cela ne grève pas, outre mesure, le budget de la Médiathèque »⁸.

Les « voiturés » de proximité devraient aussi être incités à emmener leurs voisins qui ne le sont pas « au cinéma, au théâtre, pour aller voir une exposition ou tout bonnement pour se rendre au marché, car la cuisine est aussi culturelle et les marchés de hauts lieux de convivialité. Sans oublier les vacances, ce n'est parce que l'on est vieux que l'on n'a pas besoin et envie de vacances. Véronique Fournier a conçu « la maison vieille » pour cela : comme un lieu, genre Pension de famille, adapté aux personnes à mobilité réduite où l'on peut se rendre facilement pour quelques jours de vacances⁹.

Quant au groupe « Santé », il a insisté lui aussi sur le sujet. Il ne faut pas réduire les besoins de santé, a-t-il écrit, aux besoins usuellement pris en charge « par la médecine organique et curative, mais développer les synergies entre disciplines pour mieux répondre aux attentes/besoins des Vieux. En tout cas, il faut privilégier la « médecine » qui permet de marcher, manger, voir et entendre »¹⁰. Pour cela, il propose de

- Promouvoir les métiers nécessaires à la prévention de l'autonomie physique et mentale

⁷ Note thématique CNaV, Culture et loisirs, Février 2022

⁸ ibid

⁹ ibid

¹⁰ Note thématique CNaV, Santé, Février 2022

- Favoriser le déploiement de la prévention par le biais du « counseling » visant la « réduction des risques » (chutes, dénutrition, dépression) »¹¹.

Enfin, citons encore le groupe « accès aux droits » qui s'est également longuement préoccupé de la part liée aux difficultés de mobilité dans l'accès de chacun aux droits ouverts à tous. Il a suggéré que soient multipliées les initiatives visant à porter au plus près des personnes âgées ayant du mal à se déplacer une aide efficace leur permettant de mieux connaître et faire valoir leurs droits ainsi qu'une aide pour leur faciliter les relations avec l'ensemble des administrations publiques :

« Des bus pourraient se déplacer pour aider les personnes, notamment âgées à se familiariser avec les outils numériques et les accompagner dans leurs démarches. On pourrait aussi imaginer des équipes mobiles circulant en régions rurales ou dans les quartiers urbains défavorisés, représentant un « guichet unique » des administrations publiques (impôts, Sécurité sociale, santé...) avec des tournées et des permanences régulières »¹².

Ainsi, les questions de mobilité sont-elles omniprésentes dès qu'il s'agit de réfléchir à comment organiser les conditions de la vie collective pour qu'elles soient au mieux favorables aux personnes qui vieillissent.

C'est pourquoi le CNaV a décidé d'y consacrer sa deuxième journée de travail. Elle se déroulera sur le même principe que la première : à la Cartoucherie de Vincennes, avec le concours et sous la haute bienveillance d'Ariane Mnouchkine.

La date précise en sera communiquée prochainement. Elle devrait se situer vers le 15 Octobre. Comme la fois précédente, le programme sera organisé à partir des propositions d'interventions des uns et des autres.

L'appel à communications est donc ouvert. Sont recevables toutes les interventions visant à faire état d'initiatives ou de projets d'initiatives concrètes d'aide à la mobilité : innovations technologiques, dispositifs collectifs, portages, entraides, propositions de réglementations, etc. Nous aimerions qu'il y ait autant d'interventions venant de territoires urbains, semi-urbains, et ruraux. Ne sont *a priori* pas attendus des interventions sous forme de constat, car comme il vient

¹¹ *ibid*

¹² Note thématique CNaV, Accès aux droits, Février 2022

d'être longuement exposé, le constat sur ce point est déjà abondamment fourni.

Date limite de réception des propositions d'intervention : 22 Septembre.